



DELIBERATION N° 2023/34 (modification de la délibération n°2022/27)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Cession de la parcelle du Parc de Ranse

Convocation du : 24 mars 2023

Rapporteur : David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 29 mars 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 31 mars 2023

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 31 mars 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (0) : 17

Etaient Absents excusés représentés (0) : 2

Etaient absents excusés non représentés (0) :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Bernard GENSSLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2023

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite procéder à la vente de la parcelle cadastrée AB n°003, d'une superficie de 2462, sise 1, avenue de la République 31530 LEVIGNAC.

Pour mémoire, et repris dans la délibération 2022/27, il est essentiel de rappeler que la maison de Ranse ainsi que son mur d'enceinte en ruine sont dans un état de délabrement très avancé depuis longtemps, posant un problème majeur de sécurité pour la commune. Des travaux de sécurisation ont été entrepris pour étayer le mur afin qu'il ne tombe pas. La maison elle a été sécurisée en 2017 mais à la suite d'une nouvelle expertise du 26 novembre 2020, son état est à nouveau jugé « péril imminent ».

Conscient de la nécessité de sécuriser cette zone et d'apporter une solution pérenne, un projet immobilier d'habitation a été proposé par la Société L&L PROPERTIES, société par actions simplifiée, immatriculée n° B 882 173 107 R.C.S Toulouse. L'architecte des bâtiments de France (ABF) a été associé à cette démarche ainsi que la Préfecture.

Au regard des travaux à réaliser pour la sécurisation du site qui se monterait pour la commune à plus de 200 000€ (incluant la démolition totale des bâtis) et dans le but de conservation et mise en valeur de ce patrimoine LEVIGNACAIS, Monsieur le Maire propose de vendre le terrain à l'euro symbolique à la Société L&L PROPERTIES, société par actions simplifiée, immatriculée n° B 882 173 107 R.C.S Toulouse. Le permis de construire a été déposé le 22 décembre 2021, complété le 18 février 2022 et accordé avec prescriptions le 16 juin 2022. Le délai de recours des tiers est purgé ainsi que celui de la période de retrait.

Ce projet immobilier haut de gamme prévoit la restauration du mur, de la demeure et la construction de neuf maisons à toit plat d'une centaine de m². A cela, s'ajoutent six appartements qui seront construits dans la maison actuelle. Ce projet immobilier n'empiétera pas sur le parc de Ranse qui a été classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de Haute-Garonne.

La cession interviendra dans le cadre d'une Promesse synallagmatique de vente avec l'investisseur.

Les ventes de biens immobiliers du domaine privé des collectivités ne sont pas soumises aux dispositions du Code des marchés publics ou du CGCT concernant les délégations de service public. Dès lors, les collectivités peuvent céder à l'amiable, à la personne de leur choix, leurs immeubles, sans procéder à une publicité ou à une procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- **D'APPOUVER** la vente de la parcelle cadastrée AB n°003 pour un euro symbolique
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 16
Contre : 3 (M DARME, M GERVOT, Mme BEAUX)
Abstention :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 29 mars 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

